

DESTINATAIRES : Tous les employés du palais de justice de Montréal
Tous les occupants du palais de justice de Montréal
Membres du CCRO du palais de justice de Montréal

DATE : Le 22 décembre 2020

OBJET : Cas confirmé – COVID-19

Bonjour,

C'est avec la volonté de vous transmettre l'information disponible dans les meilleurs délais et dans un souci de transparence que nous vous informons qu'une personne n'étant pas un employé du ministère de la Justice, mais ayant travaillé au palais de justice de Montréal le 17 et le 18 décembre 2020, a reçu un résultat positif à un test relatif au dépistage de la Covid-19.

Lors de chaque cas confirmé de contamination, la Direction de la santé publique (DSP) effectue une enquête afin d'identifier les personnes à risque d'une exposition et devant être placées en isolement. Aucune personne n'a été identifiée comme ayant eu une exposition à risque.

Nous sommes conscients que la situation actuelle peut être une source de stress et d'anxiété pour certains. Soyez assurés que nous avons mis en place toutes les actions et mesures de prévention requises en fonction de la situation afin d'assurer la sécurité du personnel.

Nous vous rappelons les conseils d'usage quant au lavage fréquent des mains, au maintien d'une distance de deux mètres avec les gens que vous côtoyez ainsi qu'au port du masque dans les espaces communs de l'édifice. Vous devez également respecter toutes les consignes, notamment celles de ne pas vous présenter au travail si vous avez des symptômes apparentés à la COVID-19 et d'informer immédiatement votre gestionnaire de cette situation. Le respect individuel de ces mesures obligatoires est d'une importance primordiale. La lutte contre la propagation du virus est une responsabilité partagée par tous.

Pour toute question concernant les mesures mises en place, vous pouvez vous référer à votre gestionnaire.

La responsable d'établissement,



Mariane Bastien, directrice